

Association des Anciens Maires et Adjointes de l'Allier

Compte Rendu de la réunion du conseil d'administration du mardi 30 janvier 2018 à Montmarault

Absents excusés :

Madame Fougerouze Anie

Messieurs Deret Jean, Plume Jean, Pourvoyeur Michel

Présents :

Madame Delecray Huguette,

Messieurs Auger René, Baquier Maurice, Boyer Raymond, Henry Jean-François,
Robert-Trahan Alain, Thuault Jean-Pierre, Verron René, Villecourt Louis

Le président demande une minute de silence pour nos collègues décédés depuis le dernier conseil d'administration.

Validation du compte rendu du conseil d'administration du 22 novembre 2017 :

Le Président présente ce dernier.

Après discussion avec les membres du conseil d'administration présents, ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres.

Préparation de l'assemblée générale 2018:

Cette assemblée initialement prévue à Ferrières-sur-Sichon se déroulera à Lavoine à la même date le 12 mai 2018.

Cette modification est motivée par une incertitude sur la disponibilité du restaurateur.

La commune de Lavoine, la plus haute du département, compte 150 habitants.

Le programme de cette assemblée générale sera le suivant :

-9 h 30 accueil, émargement et café d'accueil offert par la municipalité

-10 h 00 assemblée générale

-12 h 00 présentation du diaporama présentant les sorties de notre association en 2017

- 12 h 30 restauration à l'Auberge des Bois Noirs

-l'après-midi visite de l'ancienne scierie à eau, de l'étang communal.

Durant l'assemblée générale, les accompagnants pourront découvrir le musée du bois et de la forêt, l'horloge à billes, l'église, le village.

Le menu sera le suivant :

- Kir
- Charcuterie-salade
- Cuisses de grenouille ou suprême de pintade
- Gratin dauphinois
- Fromage blanc ou plateau
- Tarte aux myrtilles
- Café – vin bordeaux
-

La participation sera de 30 € pour chaque participant, repas et visite compris.

La convocation à cette assemblée générale sera adressée à chaque membre le 12 avril 2018 au plus tard avec demande des réponses pour le 27 avril 2018.

Etude des propositions pour les sorties 2018 :

Finalisation et validation par les membres du conseil d'administration du questionnaire.

Celui-ci sera joint au dossier d'inscription à la prochaine assemblée générale.

Renouvellement du tiers sortant.

Les membres sortants sont :

- Monsieur Maurice BOYER
- Monsieur Jean-François HENRY
- Monsieur Michel POURVOYEUR
- Monsieur Alain ROBERT-TRAHAN
- Monsieur Jean-Pierre THUAULT

Tous les membres sortants se représentent.

Pour compléter notre conseil d'administration, il reste deux postes à pouvoir.

Une recherche de candidature sera engagée.

Situation financière de notre association au 31 décembre 2017 :

Pour le compte d'exploitation 2017

- montant des produits : 7 929,31 €
- montant des charges : 7 791,82 €
- soit un résultat excédentaire pour l'année 2017 de 137,49 €

Pour le bilan 2017

Les montants actif et passif s'équilibrent à 7 823,75 € avec un résultat excédentaire de 137,49 € pour l'année 2017.

Ce résultat est plus favorable que celui de 2016 qui présentait un déficit de 220,80 €

Les membres du conseil d'administration acceptent la présentation des comptes établis par le Trésorier.

Questions diverses :

Il est proposé de compléter le Règlement Intérieur afin de clarifier les conditions d'adhésion à notre association.

En plus des conditions déjà précisées dans le Règlement Intérieur, l'adhésion sera proposée à tout ancien maire ou adjoint y compris à celui ou celle qui reste actuellement seulement conseiller municipal ou conseillère municipale en exercice.

Comme pour les maires, notre association souhaiterait connaître les adjoints qui ont quitté leur fonction depuis 2014 y compris ceux qui sont restés conseiller municipal

Cette disposition sera applicable dès l'acceptation de cette demande par l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de l'Allier.

Un courrier ainsi qu'un exemplaire de notre journal sera adressé à chaque maire ou adjoint qui aura démissionné depuis les dernières élections municipales de 2014 afin de lui proposer l'adhésion à notre association.

Les membres présents du conseil d'administration approuvent cette nouvelle disposition à l'unanimité des membres.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur, les membres présents du conseil d'administration à l'unanimité décident de prononcer la démission des adhérents de notre association qui n'ont toujours pas réglé leur cotisation depuis deux ans.

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le
Vendredi 4 mai 2018 à 10 h 00 à Montmarault

La séance est levée à 12 h 30